

INITIATIVE CITOYENNE EUROPÉENNE

TRIBUNE - Emmenés par les spécialistes de maladies infectieuses Alfred Spira et Richard Benarous, une centaine de scientifiques interpellent Emmanuel Macron et Angela Merkel pour faire du vaccin contre le Covid-19 "un bien public mondial".

Signons la pétition

<https://noprofitonpandemic.eu/fr/>

"Il est indispensable que toute l'industrie pharmaceutique se mobilise en urgence pour la production de vaccins contre le Covid-19", appellent les signataires de la tribune. (Reuters)

Les spécialistes de maladies infectieuses Alfred Spira et Richard Benarous, ainsi qu'une centaine de médecins, biologistes et juristes publient sur le site du JDD une pétition demandant à [Emmanuel Macron](#) et Angela Merkel de tenir leur promesse en faisant du vaccin contre le [Covid-19](#) "un bien public mondial". Il faut, selon eux, vacciner vite et dans le monde entier. "Il est indispensable que toute l'industrie pharmaceutique se mobilise en urgence pour la production de ces vaccins, en obtenant des compagnies qui les ont produits les licences nécessaires". Si nécessaire, le mécanisme de licence d'office devrait être utilisé. Voici leur tribune :

La séquence du virus responsable de la pandémie Covid-19 est un bien public mondial, les vaccins qui en sont issus doivent l'être aussi!

"Le président Macron et d'autres chefs d'état, la présidente de la Commission Européenne, l'OMS, ont promis de faire des vaccins anti-Covid-19 un bien public mondial. Cette promesse ne doit pas être oubliée.

L'élément essentiel de tous les vaccins, c'est la séquence du virus SARS-Cov-2. Cette séquence sans laquelle il n'y a pas de vaccin possible, est devenue une ressource commune mondiale, accessible à tou(te)s . Rien ne justifie que les vaccins qui en sont issus ne le soient pas, d'autant plus que la recherche et les financements publics ont largement contribué à leur fabrication.

Pour combattre la pandémie, pour minimiser au maximum les conséquences sanitaires, sociales et économiques négatives des confinements, déconfinements et re-confinements successifs, le moyen le plus efficace est la vaccination. Il y a urgence à vacciner massivement les populations, en particulier les plus fragiles. Chaque semaine, chaque mois perdus pour atteindre cet objectif, ce sont des milliers de morts, d'hospitalisations en réanimation qui auraient pu être évitées.

Malheureusement, les entreprises qui ont produit les vaccins validés par les différentes instances réglementaires n'ont pas seules les moyens de produire rapidement les quantités de vaccins nécessaires pour vacciner les populations de nos pays et du monde entier. Il est donc indispensable que toute l'industrie pharmaceutique en France, en Europe et dans le monde se mobilise en urgence pour la production de ces vaccins, en obtenant des compagnies qui les ont produits les licences nécessaires.

Les gouvernants, les institutions européennes et mondiales disposent avec cette séquence du SARS-Cov-2, bien commun de l'humanité, d'un point d'appui solide pour négocier avec les entreprises productrices des vaccins et exiger qu'elles délivrent ces licences. Sinon le mécanisme de licence d'office prévu pour des situations exceptionnelles telles que celles que nous vivons aujourd'hui devrait être mis en œuvre pour permettre leur production libre.

Nous soussignés, demandons,

- au gouvernement français, d'agir de manière ferme et résolue pour :

- obtenir rapidement les licences nécessaires sur les vaccins anti-Covid déjà validés ;

- mobiliser les entreprises pharmaceutiques nationales et européennes comme Sanofi, Fabre etc ;
 - accroître significativement les moyens de recherche très insuffisants alloués actuellement à l'agence nationale de recherche sur les maladies infectieuses ;
 - créer dans un futur proche un pôle public du médicament et des vaccins pour mieux répondre aux défis sanitaires à venir ;
 - favoriser une distribution équitable des vaccins à tous les pays du monde.
- aux sociétés productrices de vaccins, d'affirmer clairement et de concrétiser leur accord pour l'attribution des licences aux autres sociétés pharmaceutiques capables de produire également ces vaccins.
- à Sanofi et aux autres grandes sociétés pharmaceutiques françaises de s'engager à produire sous licence, dans les meilleurs délais, les vaccins de leurs concurrents validés par les instances réglementaires."